

Projets de règlements P-05-035 et P-04-047-02
Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
CUSM/Hôpital des Shriners

Mémoire présenté à l'Office de Consultation Publique de
Montréal

Par la Corporation de développement économique et
communautaire Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce

Déposé le 20 juin 2005

Montréal, le 20 juin 2005

Objet : Centre universitaire de santé McGill

Monsieur,

Au nom de la Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, il me fait plaisir de vous transmettre nos commentaires concernant l'implantation du Centre universitaire de santé McGill.

À titre de membre fondateur de la concertation interquartiers des organismes sociosanitaires, économiques et sociaux des communautés de Notre-Dame-de-Grâce, Westmount et le sud-ouest de Montréal, la CDEC Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce est heureuse d'accueillir ce projet sur le territoire de Notre-Dame-de-Grâce. À notre avis, cet investissement majeur dans le secteur de la santé arrive à point nommé afin de faciliter l'accès aux meilleurs soins de santé dans des installations de pointe.

La concertation interquartiers a conclu une entente de partenariat avec le Centre universitaire de santé McGill pour assurer l'intégration harmonieuse du futur Pôle hospitalier Glen dans les quartiers environnants et en particulier à Notre-Dame-de-Grâce.

Ce partenariat unique à Montréal prévoit la création d'un comité paritaire pour faciliter la concertation entre les partenaires afin d'optimiser les impacts positifs de la venue du CUSM.

Cela étant, nous désirons vous faire part de nos préoccupations concernant certains impacts affectant le tissu socio-économique et la qualité de vie des résidents et des commerçants de Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet aura un impact sur la circulation sur les rues autour du site Glen et en particulier la rue Sherbrooke. Cette artère commerciale regroupe plus de 300 commerces de proximité et nous croyons qu'un volume supplémentaire de voitures pourrait avoir un impact négatif sur l'activité commerciale. La circulation et le stationnement constituent les deux atouts principaux de cette artère commerciale et il est important de préserver la vitalité de ce secteur de Notre-Dame-de-Grâce.

Par ailleurs, la construction du CUSM sur notre territoire pourrait générer des opportunités intéressantes pour les entreprises de notre arrondissement. Le CUSM pourrait mettre au point un processus afin d'informer via la Corporation des achats en commun dans le secteur de la santé, les entreprises locales au sujet des appels d'offres et contrats durant et après la construction de l'hôpital. De plus, les terrains situés à l'est du site pourraient également accueillir de nouvelles entreprises issues de la commercialisation de la recherche à l'Université McGill.

L'impact sur le développement de l'emploi est également très important et un sous-comité sur l'employabilité est à pied d'œuvre pour optimiser les impacts positifs dans ce domaine. Il existe dans notre arrondissement des projets regroupant des infirmières, de langue anglaise diplômées à l'étranger, ainsi que des individus possédant diverses compétences. Ces projets

pourraient faire l'objet d'une collaboration entre le CUSM et les organismes d'employabilité du territoire.

Finalement, l'impact sur l'habitation est également une préoccupation très importante pour nous, car il est essentiel de protéger le stock de logements disponibles dans le secteur Saint-Raymond à l'ouest du site. Nous avons assisté à un phénomène inquiétant à Côte-des-Neiges en lien avec l'expansion de l'Université de Montréal sur la rue Édouard Montpetit via la transformation de conciergeries en bureaux, résultant en une diminution du stock de logements dans ce secteur. L'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce devra donc faire preuve de vigilance pour que pareil phénomène ne se reproduise pas dans le secteur Saint-Raymond.

En conséquence, la CDEC Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce s'engage à faire preuve de diligence concernant les volets mentionnés plus haut, par un dialogue ouvert permettant une collaboration constructive, tel que mentionné dans l'entente de partenariat avec le CUSM.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude Lauzon